

Questions orales

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je crois que l'honorable député est mal informé. Le montant de \$250,000 auquel on a fait allusion est une subvention versée directement à l'Institut canadien pour le cancer, mais ce montant n'est qu'une faible proportion de l'ensemble des sommes consacrées par le gouvernement canadien à la recherche sur le cancer. La prémisse de la question étant erronée, il s'ensuit que le reste de la question ne semble pas approprié.

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège avec une très grande modestie à cause des événements qui se sont déroulés au cours des dernières 24 heures et en particulier des discours et observations qui ont été faits à l'autre endroit concernant un ordre de Votre Honneur refusant d'accepter un bill qui y a été présenté, parce qu'il concernait les dépenses de fonds. Votre Honneur n'a aucune protection. Vous ne pouvez parler en votre nom. Je suis ici depuis longtemps et, à ma connaissance, c'est la première fois que quelque chose de semblable se produit, qu'une décision prise par monsieur l'Orateur concernant une affaire qui relève entièrement de sa juridiction et de ses droits ait été contestée à l'autre endroit.

Je ne sais vraiment pas comment solutionner ce problème. Vous ne m'avez pas autorisé à le soulever, quoique j'ai dit il y a quelques instants que j'avais l'intention de le faire et vous n'avez donné aucune indication quant à votre attitude. Je pense toutefois que nous, à la Chambre, connaissant le rôle que vous avez joué, l'impartialité et la sagesse avec laquelle vous avez présidé les travaux de la Chambre, voudrions vous dire que la Chambre appuie votre décision.

● (1210)

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il est très facile d'attaquer quand l'intéressé ne peut répondre. L'accueil qui a été réservé à mes remarques montre que vous savez, monsieur l'Orateur, quelle est la position de la Chambre.

M. l'Orateur: La présidence pourrait peut-être, sur cette note joyeuse, passer à l'ordre du jour. Pourtant, avant de ce faire, je crois savoir que nous devons discuter un intéressant rappel au Règlement, qui pourrait prendre un certain temps.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Elle a été soulevée par plusieurs autres députés de ce côté-ci de la Chambre. Je pense sérieusement qu'être invités à des réunions qui ont lieu dans leurs propres circonscriptions est une question qui touche les privilèges des députés. Cette question concerne non seulement les jeux d'été du Canada, mais les visites prévues de la Reine au Canada.

[M. Symes.]

Le gouvernement a-t-il l'intention de refuser aux députés des circonscriptions où la Reine se rendra, une invitation à participer, de l'estrade, aux cérémonies? Dans l'affirmative, ce sera là une insulte directe aux habitants de ces circonscriptions.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, je comprends bien que les libéraux répugnent à inviter les députés d'autres partis à participer à ce genre de cérémonies, vu surtout leur situation instable dans la province de Colombie-Britannique...

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Le député reprend la question qui a déjà été soulevée à la Chambre au sujet de ce qu'on dit être une atteinte aux privilèges. Lorsque le député en a parlé hier, j'ai dit qu'il devrait prévenir de son intention de la présenter. Pour cela, il a donc envoyé une note disant qu'il la soulèverait plus tard dans la journée. Le lendemain, maintenant, il soulève la même question.

Je n'ai certainement pas l'intention de refuser au député le droit de dire à la Chambre pourquoi il pense que la question de privilège est en cause et quelle motion il présente afin que la Chambre l'étudie immédiatement ou plus tard. Mais il me semble que, fondamentalement, le député, ainsi que d'autres qui ont pris la parole sur ce même problème, a plus d'une plainte à formuler qu'une raison de soulever la question de privilège. Je ne pense pas que nous devrions avoir d'autres débats ou discussions à ce sujet. Le député peut penser à cela en terminant ses remarques.

M. Leggatt: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Je dois dire que j'ai voulu poser ma question hier, mais malheureusement, faute de temps, je n'ai pas eu droit à la parole. Je terminerai mes remarques en disant que je n'ai pas soulevé cette question pour plaisanter. J'estime sérieusement qu'il serait normal que les membres du Parlement soient invités dans les formes à ces cérémonies. Je ne sais pas si cette question devrait faire l'objet d'une décision, mais je suis certain que le gouvernement devrait la réexaminer.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

MOTION D'ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle:

Que le 3^e rapport du comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le jeudi 24 mai 1973, soit agréé.—M. Orlikow.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, encore une fois, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):